

Avis votés lors de la plénière de la F3SCT 62 du 23 juin 2025

Avis voté(s)	Réponses de l'administration
<p>Avis n°1</p> <p>Les représentants des personnels de la Formation Spécialisée Santé Sécurité Conditions de Travail départementale du Pas-de-Calais demandent que les ex-BDFC qui ont été affectés sur un poste de BD soient prioritairement positionnés sur des missions de remplacement de formation continue, s'ils en expriment le souhait.</p>	<p>Le remplacement sur les missions de formation continue est géré par les IEN. Les IEN peuvent modifier les missions en fonction des disponibilités de ces remplaçants pour assurer les remplacements FC.</p>
<p>Avis n°2</p> <p>Face à la multiplication des fiches RSST évoquant des conflits, les représentants des personnels de la F3SCT départementale du Pas-de-Calais demandent la mise en place de formations, sur le temps de service et en présentiel, à la gestion du stress, gestion de conflits, communication non-violente, dans un objectif de prévention primaire.</p>	<p>Afin de renforcer la prévention des conflits et du harcèlement, les établissements du 1^{er} et 2nd degré peuvent, en complément de la formation statutaire pHARe ou selon les besoins spécifiques (diagnostic d'établissement, projet d'établissement, enquête locale climat scolaire...) bénéficier d'une formation axée sur les pratiques préventives et restauratives du conflit. Cette formation inclut le développement des compétences psycho-sociales, des bases de la communication non-violente, de la médiation (y compris par les pairs), les cercles de parole préventifs et restauratifs, ainsi que des approches comme le conseil coopératif ou la méthode de préoccupation partagée.</p> <p>Depuis 4 ans, dans le cadre des formations de bassin ou du plan académique de formation, 120 personnels des collèges volontaires des bassins 11 et 12, ainsi que 80 personnels des circonscriptions volontaires du Pas de Calais ont été formés (En 2023-2024 dans le cadre de l'OTA 62). En outre 20 personnels du Nord et du bassin de Boulogne/Montreuil ont également bénéficié de cette initiative.</p> <p>Depuis 2024-2025, ces formations sont également proposées en "Formation Etablissement". Ainsi 1 lycée (20 personnes), 4 collèges (120 personnes) et 1 école (7 enseignants) et 1 circonscription (25 directrices et directeurs) ont été formés. Par ailleurs, le CESCE du bassin de l'Artois-Ternois expérimente actuellement une formation en deux ans pour une équipe pluridisciplinaire de 40 personnes.</p> <p>Les premiers retours des établissements formés initialement sou-</p>

	<p>lignent une amélioration notable du climat scolaire et une diminution des procédures disciplinaires. L'objectif est d'étendre progressivement ce dispositif à l'ensemble des bassins afin de couvrir toute l'Académie. Pour soutenir ce déploiement, l'équipe initiale de 4 formateurs (PVS, CPE, PSY EN, Infirmière) a été renforcée en novembre 2024, grâce à une formation dédiée. Désormais 15 personnels pluri-catégoriels sont opérationnels pour accompagner cette dynamique. De plus, des formations en binôme "responsable EMS et PVS" sont assurées "à la carte" et au besoin.</p> <p>A cette rentrée scolaire 2025-2026, des formations inter-établissements et éventuellement inter-degrés, en lien avec l'EAFC, seront proposées afin de créer une dynamique de territoire et de permettre à terme un suivi de cohorte.</p>
Avis n°3 Le non-remplacement ou remplacement par des personnels non formés des personnels d'intendance engendrent une accumulation de retard devenant ingérable. Les représentants des personnels de la F3SCT départementale du Pas-de-Calais demandent des postes de remplaçants formés pour les postes d'intendance.	Les personnels administratifs en EPLE sont gérés au niveau du rectorat. La demande est transmise au service compétent.